



**NOTE D'INFORMATION**  
**MODALITES DU STAGE D'IMMERSION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

**Pour qui ?**

Les stages sont destinés aux élèves du lycée, de la seconde à la terminale. Il s'agit ici des stages facultatifs.

**Quand ?**

Le lycée Saint Laurent peut signer une convention de stage :

- la première semaine des vacances d'octobre, de février et d'avril (**à l'exclusion des vacances de Noël car le lycée est fermé pendant les deux semaines**)

- sur la période allant de la date de fin officielle des cours (début juillet) jusqu'à la fermeture du lycée (aux alentours du 8 juillet, à confirmer).



**En dehors de ces périodes, nous ne pouvons pas signer de convention de stage. Respectez bien les dates indiquées.**

**Où se procurer cette convention de stage ?**

Les conventions de stage vierges sont disponibles auprès de Monsieur Riolland, au secrétariat de direction, qui se chargera de la procédure de signature par la direction. La convention de stage doit être remplie par l'organisation d'accueil et signée par l'élève et ses parents, avant d'être déposée au secrétariat pour signature par la direction.

**L'oral de stage est-il obligatoire ?**

L'oral de stage est facultatif. Il est proposé et non imposé. D'une durée de 20 minutes, il prend appui sur un diaporama. Un rapport de stage n'est pas requis.

**Quelle solution en dehors de ces périodes (2<sup>ème</sup> semaine des petites vacances, vacances de Noël, grandes vacances) ?**

Une convention de stage peut être signée entre les parents et l'organisation d'accueil (convention bipartite téléchargeable sur Internet). Il est possible de « mixer » les dispositifs (convention de Saint Laurent pour la première semaine et convention bipartite pour la deuxième semaine).

La CCI Chambre de commerce et d'industrie (du lieu d'implantation de l'organisation d'accueil) propose également **le dispositif des mini stages de découverte professionnelle (de 1 à 5 jours ouvrés)**.

Rendez-vous sur le site des CCI où vous pourrez télécharger la convention de stage (CCI de Seine et Marne pour les organisations situées en Seine et Marne, CCI de l'Essonne pour les organisations situées en Essonne, CCI de Paris pour le reste de l'Île de France). A la CCI de Seine et Marne, n'hésitez pas à contacter Madame CREPAIN au 01 74 60 53 63.



**N'oubliez pas de nous informer des stages réalisés sous convention bipartite si vous souhaitez passer un oral de stage (merci de déposer une copie de votre convention au secrétariat de direction).**

**Maternelle**

13 quai du Prélong – 77400 Lagny sur Marne  
☎ 01 60 07 64 68  
direction.ecole@stlaurent77.fr

**Ecole – Collège**

47 rue Saint Laurent – 77400 Lagny sur Marne  
☎ 01 64 30 03 99  
direction.college@stlaurent77.fr

**Lycée – U.F.A**

43 rue Brébion – 77400 Lagny sur Marne  
☎ 01 64 12 47 00  
stlaurent.direction@wanadoo.fr